



CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/ICCP/1/3/Add.1
26 octobre 2000

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL POUR LE PROTOCOLE DE CARTAGENA SUR LA PROTECTION DES RISQUES BIOTECHNOLOGIQUES

Première réunion

Montpellier, France, 11-15 décembre 2000

Point 4.1 de l'ordre du jour provisoire *

PARTAGE DE L'INFORMATION (ARTICLE 20, ARTICLE 19)

Conclusions de la réunion d'experts du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques

Note du Secrétaire exécutif

Additif

Estimé des ressources pour la phase pilote du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques

INTRODUCTION

1. La réunion du groupe d'experts sur le Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques, tenue à Montréal du 11 au 13 septembre 2000, a recommandé au Secrétariat de préparer un estimé des ressources qui seraient nécessaires au lancement de la phase pilote du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques, en tenant compte des autres recommandations de la réunion, et en vue de le soumettre au CIPC (UNEP/CBD/ICCP/1/3, annexe I, par.37).

2. Le Secrétaire exécutif a donc préparé la présente note sur l'estimé des ressources nécessaires au Secrétariat pour réaliser la phase pilote du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques au cours de l'exercice biennal 2001-2002, en prenant en considération les recommandations de la réunion des experts qui s'est tenue après que la Conférence des Parties, à sa cinquième réunion, eut adopté le budget de la Convention pour cette période.

3. Par sa décision EM-I/3, la Conférence des Parties a approuvé un budget supplémentaire de 306 000 US\$ pour la prévention des risques biotechnologiques dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale de contributions volontaires (BE) à titre de contributions volontaires additionnelles en vue de soutenir les activités approuvées pour l'exercice biennal 1999-2000. De ce montant, des contributions s'élèvent au total à 128 398 US\$ ont été reçues de l'Autriche, du Royaume-Uni et des États-Unis

* UNEP/CBD/ICCP/1/1.

/...

Par souci d'économie, le présent document est imprimé en quantité limitée. Les délégués sont donc priés de bien vouloir apporter leurs exemplaires aux réunions sans demander de copies supplémentaires.

d'Amérique, et sur cette somme quelque 104 000 \$ ont été utilisés pour défrayer le coût de la réunion du groupe d'experts et celui de la rencontre subséquente du Bureau du CIPC, qui s'est tenue au même endroit. Le reste pourrait servir à réaliser quelques-unes des activités de la phase pilote du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques.

4. Des ressources additionnelles seront nécessaires pour mettre en œuvre les recommandations de la réunion du groupe d'experts, soit pour la conception d'une nouvelle base de données où stocker l'information (surtout à cause de l'approche centralisée retenue pour le stockage et la gestion des informations relatives aux procédures pour les organismes vivants modifiés destinés à l'alimentation humaine ou animale, ou à la transformation) et pour l'acquisition et la configuration d'un serveur pour la mise sur pied de la base de données du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques (pour des raisons de sécurité, de fiabilité et de performance).

5. La réunion du groupe d'experts a aussi recommandé que le déroulement de la phase pilote du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques soit surveillé et passé en revue, afin de servir de base à la planification et à la croissance à venir. Ceci pourrait nécessiter une réunion additionnelle du groupe d'experts afin de faire le point et de formuler un avis sur la mise en œuvre de la phase pilote.

6. L'estimé des ressources nécessaires à la réalisation des activités mentionnées ci-dessus, y compris le coût d'une possible réunion additionnelle du groupe d'experts, se trouve ci-dessous au tableau 1. Il ne reflète que les coûts qui seront encourus pour l'installation du portail central du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques et pour la tenue des réunions régionales reliées à son fonctionnement. Les ressources requises pour la création de capacités en gestion de données et en partage de l'information dans les pays en développement et les pays à économie de transition, en vue de faciliter l'échange d'informations scientifiques, techniques, environnementales et juridiques et de communiquer au Centre d'échange les mesures adoptées pour appliquer le Protocole, ne sont pas incluses.

7. Cet estimé des coûts sera révisé sur la base des discussions du CIPC.

Tableau 1

**ESTIMÉ DES RESSOURCES NÉCESSAIRES À LA MISE EN ROUTE DE LA PHASE PILOTE DU
CENTRE D'ÉCHANGE POUR LA PRÉVENTION DES RISQUES BIOTECHNOLOGIQUES**
(en dollars U.S.)

Dépenses	Coût
I. Équipement	
<i>Serveur de la base de données</i>	20,000
<i>Logiciel</i>	10,000
II. Réunions/ateliers	
<i>Réunions régionales sur le BCH (4 réunions de 3 jours chacune)</i>	300,000
<i>Réunion du groupe d'experts (revue de la phase pilote)</i>	70,000
III. Consultants	
<i>Conception de la base de données</i>	25,000
<i>Mise en œuvre de l'interface</i>	75,000

Sous-total	500,000
IV. Coûts du soutien au Programme (13%)	65,000
Coût total	565,000
Solde restant des contributions reçues	24,000
Fonds additionnels nécessaires	541,000
